COMMUNE DE FROLOIS

1, place Edmond URION

54160 FROLOIS frolois.mairie@free.fr 03 83 47 64 19



AVIS DE REPRISE DE CONCESSION SECOND PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

À RETROUVER ÉGALEMENT SUR LE SITE DE LA MAIRIE

Le maire de la commune de FROLOIS.

Informe que conformément aux articles L. 2223-17 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il sera procédé dans le cimetière de FROLOIS ;

Le 5 septembre 2023 à 15 heures,

Il sera procédé au second procès-verbal de constatation de l'état d'abandon des concessions cinquantenaires, centenaires et perpétuelles situées dans ledit cimetière :

Concession n° 12 délivrée depuis plus de trente ans à M. DIDRY Paul

Concession n° 18 délivrée depuis plus de trente ans à M. COLIN Jules, BEYL Catherine

Concession n° N2 délivrée depuis plus de trente ans à M. BAGARD Prosper

Concession n° R2 délivrée depuis plus de trente ans à M. DIDRY Paul

Concession n° U8 délivrée depuis plus de trente ans à Mme HARAUCOURT Hélène

Concession n° H8 délivrée depuis plus de 30 ans à Mme AFRA Nadia

Concession n° E8 délivrée le 12 avril 1946 à M. VERCHOT René

Concession n° N3 délivrée le 26 décembre 1966 à M. SCHVINTE

Concession n° K10 délivrée le 6 juin 1979 à M. THIERRY Gaston

Concession n° K5 délivrée le 7 avril 1944 à M. CLEMENT André

En conséquence il invite les descendants / successeurs du concessionnaire dont les noms, prénoms et adresses ont été déterminés ou n'ont pu être déterminés à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé (Code général des collectivités territoriales art. L. 2223-13 et suivants).

Pour tout renseignement, merci de contacter la mairie.

Fait à FROLOIS, le 4 août 2023

Le maire de la commune de FROLOIS

André VERMANDÉ